

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 27/03/2024 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Tania SCHEUER, Madame Marion SENGLER, Madame Oriane HUMMEL, Monsieur Laurent GEYLLER, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Madame Cathy OBERLIN-KUGLER donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Eric CONRAD donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, Madame Jennifer JUND donne procuration à Madame Nadine MUNCH, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Monsieur Claude SCHALLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS donne procuration à Monsieur Denis DIGEL

Absents non représentés :

Madame Mathilde FISCHER

Economies et rénovation en éclairage public - Demande de subventions

N° DCM_035_2024

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Finances Locales - Subventions
Service instructeur : Aménagement Urbain
Rapporteur : Monsieur Claude SCHALLER

Les préoccupations environnementales et l'augmentation du coût des énergies remettent en question nos modes de vie. La Ville de Sélestat a engagé dès 2017 un plan de sobriété énergétique dont la phase 1 consistait en la mise en œuvre et la concrétisation d'une stratégie de rénovation énergétique de son patrimoine bâti.

En février 2023, la Ville de Sélestat a décidé, dans le cadre de la phase 2 de ce plan de sobriété énergétique, de se consacrer à la recherche d'économies au travers de la rénovation de son parc d'éclairage public.

Il a également été décidé, face à l'augmentation conjoncturelle du coût de l'électricité, de procéder à l'extinction partielle de l'éclairage public (de minuit à 5h00), ciblée prioritairement sur les quartiers résidentiels.

Les exigences dans le domaine de l'éclairage public se sont renforcées, il importe d'optimiser le réseau pour tendre vers des équipements performants, économiques et respectueux de l'environnement. Les services techniques ont entrepris l'établissement d'un programme de rénovation et de remplacement des sources lumineuses énergivores par des luminaires utilisant la technologie LED. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la Société VIALIS de Colmar. La prestation comprenait notamment la proposition de scénarii d'investissement avec estimation des économies d'énergie générées grâce à des commandes de coupures par armoire, des remplacements de luminaires et des dispositifs de détection et de télégestion.

Sur la base de leurs études rendues en juillet 2023, le scénario retenu pour les années 2024 et 2025 est le suivant :

- remplacement des luminaires des axes routiers principaux et de la zone industrielle nord avec programme d'abaissement de puissance en cours de nuit – solution d'abaissement à l'appareil (phase de travaux 2024) ;

- remplacement des luminaires prioritaires des voies de desserte et du centre-ville avec maintien d'extinction nocturne entre minuit et 5h00 sur les voies de desserte. La priorisation se base sur une grille d'analyse corrélant la vétusté des luminaires actuels, l'efficacité énergétique attendue et le temps de retour sur investissement (phase de travaux 2025).

Pour les voies éteintes en cours de nuit, la mise en place d'une solution de commande à l'armoire ON/OFF télécommandée type « j'allume ma rue », offrira la possibilité aux services municipaux, de secours et de police, de « rallumer » l'éclairage public.

Aspects financiers

Lors de l'actualisation de son Plan Pluriannuel d'Investissement, la Ville de Sélestat a fléchi 1 000 000 € TTC sur les exercices 2024 et 2025 pour la rénovation énergétique de son parc d'éclairage public.

Concernant le budget 2024, les crédits seront imputés sur l'opération récurrente « EP – Modernisation et Mise aux normes des armoires de commande » - 21538-51201-R0015 à hauteur de 500 000 € TTC.

Le plan de financement du projet est détaillé en annexe 1 de la présente délibération. La municipalité sollicitera une demande d'aides au titre de l'éclairage public auprès de Territoire d'Énergie Alsace à hauteur de 25 000 € HT, montant maximal plafonné par commune et par an ; ainsi qu'auprès de l'État une demande de subvention au titre du Fonds Verts-Axe 1 - « Rénovation des Parcs de luminaires d'Éclairage Public » à hauteur de 83 200 € HT (taux de subvention plafonné à 20%).

LE CONSEIL MUNICIPAL

**après avis favorable
de la Commission Aménagement et Cadre de Vie
réunie le 19/03/2024**

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales.*

APPROUVE le programme de rénovation de l'éclairage public 2024-2025.

S'ENGAGE à inscrire les crédits au budget 2024 au chapitre 21 « immobilisations corporelles » - imputation interne 21538-51201-R0015.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel 2024 joint en annexe 1 de la présente délibération.

SOLLICITE l'attribution d'une aide 2024 au titre de l'éclairage public auprès de Territoire Énergie Alsace.

SOLLICITE l'attribution d'une subvention de l'État au titre du Fonds Vert- Axe 1 – Rénovation des parcs de luminaires d'Éclairage Public.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout acte relatif aux travaux et aux demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels.

P.J. : plan de financement prévisionnel

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Orianne HUMMEL

Porteur de projet : Commune de SELESTAT
Intitulé du projet : Economies et rénovation en éclairage public

Coût estimatif de l'opération		
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés ajoutez des lignes si nécessaire	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre / Assistance à maîtrise d'ouvrage		
Études		
Acquisition d'équipement et matériel		
Travaux		
Marché de fourniture et travaux (sous la forme d'un accord cadre à bons de commande)		416 666,66 €
Frais annexes		
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		416 666,66 €

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le



ID : 067-216704627-20240328-DCM_035_2024-DE

Ressources prévisionnelles de l'opération			
	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Taux
		Montant (HT)	
Financements			
Fonds Vert		83 200,00 €	19,97%
Fonds européens			
DETR			
SSIL			
FNADT			
Fonds mobilités actives			
Pacte local des solidarités			
Autres aide Etat			
Conseil régional			
Conseil départemental			
OPCI			
Autre collectivité			
Territoire Energie Alsace		25 000,00 €	6,00%
Sous-total aides publiques		108 200,00 €	25,97%
Opérations standardisées CEE			
Autres aides non publiques			
à préciser			
Sous-total autres aides non publiques		0,00 €	0,00%
Part de la collectivité		308 466,66 €	
Fonds propres			
Emprunt			
Crédit bail ou autres			
Recettes générées par le projet ou moindres dépenses de fonctionnement			
Participation du porteur de projet (autofinancement)		308 466,66 €	
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)		416 666,66 €	

Envoyé en préfecture le 28/03/2024
 Reçu en préfecture le 28/03/2024
 Publié le 28/03/2024
 ID : 067-216704627-20240328-DCM_035_2024-DE

